

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2019

L'an deux mil dix neuf

Le vingt-sept juin à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2019.

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. OLÉON Maurice.

Conseillers Municipaux : M. OLIVAIN Thierry, Mme MARQUIÉ Dominique, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, M. BETHE André, Mme GANNE Elisabeth, M. ROZIER Daniel, M. DISSARD Andréa, M. FERNANDES José, M. MOREL Olivier, M. GUITTARD Pascal, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique.

PROCURATIONS : M. GAUVIN Laurent à M. OLÉON Maurice, Mme LAVAUD Sylviane à M. ROZIER Daniel, M. TIXIER Jacques à M. NEUVY Flavien, Mme RODRIGUES Fabienne à Mme CHALUS Jocelyne, Mme FOURNIER Marie-Thérèse à Mme MARQUIE Dominique, M. DUARTE Alonso à M. DA SILVA Tony, Mme LECOUSY Nathalie à Mme AMEIL Pascale.

ABSENTS : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. OLÉON Maurice

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 22

procurations : 7

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 17 avril 2014 :

Conventions – Remboursement de sinistre - Concessions – Contrats – Régies – Cession

- ✓ N°DM2019-076 : convention de location d'un emplacement n°16 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 1^{er} mars 2019.
- ✓ N°DM2019-077 : convention de location d'un emplacement n°10 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 2 mai 2019.
- ✓ N°DM2019-078 : convention avec l'Association D'ATELAGE DE TRAITS URBAINS pour la mise à disposition d'une calèche à l'occasion de la fête du Multi-accueil « L'Île aux Câlins » le 6 juillet 2019.

- ✓ N°DM2019-079 : avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la structure Multi-accueil « L'Ile aux Câlins », pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.
- ✓ N°DM2019-080 : avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la structure Halte-garderie « L'Ile aux Câlins », pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.
- ✓ N°DM2019-081 : remboursement du sinistre survenu le 13 janvier 2019 relatif au vol du véhicule Peugeot Partner immatriculé DG-066-KD.
- ✓ N°DM2019-082 : vente d'une concession trentenaire n°125.
- ✓ N°DM2019-083 : convention avec M. Boris SABATIER pour la mise en place d'un atelier intitulé « Dessine-moi un animal », le 29 juin 2019, dans le cadre des activités du RAMPE.
- ✓ N°DM2019-084 : convention avec Mme Céline CHEVY pour la mise en place d'un atelier de fabrication de marionnettes dans le cadre des activités du RAMPE.
- ✓ N°DM2019-085 : contrat de cession avec W SPECTACLE SARL, pour la représentation du spectacle « Big Brothers » le 29 mars 2019 à Sémaphore.
- ✓ N°DM2019-086 : contrat de production avec SMARTFR AUDIOVISUEL pour l'œuvre audiovisuelle réalisée par Dominique Jouvet, le 6 juin 2019.
- ✓ N°DM2019-087 : vente d'une concession n°126 pour 15 ans.
- ✓ N°DM2019-088 : convention de location d'un emplacement n°2 sur le parking situé Impasse du Pont, à compter du 10 mai 2019.
- ✓ N°DM2019-089 : vente d'une case au columbarium n°97 pour 30 ans.
- ✓ N°DM2019-090 : convention avec GE SPORTS 63 pour la mise à disposition de personnel sportif dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs de juillet 2019.
- ✓ N°DM2019-091 : maintien d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente du livre « Cébazat d'hier et d'autrefois »
- ✓ N°DM2019-092 : renouvellement d'une concession trentenaire n°37.
- ✓ N°DM2019-093 : renouvellement d'une concession trentenaire n°38.
- ✓ N°DM2019-095 : maintien de la régie de recettes auprès du service « Multi-accueil/Petite-Enfance » relative aux frais de garde d'enfants, participations des familles aux activités organisées par la structure et produits de la vente de photos et divers objets réalisés par les enfants.
- ✓ N°DM2019-096 : maintien de la régie de recettes auprès du service « Enfance-Jeunesse » relative aux participations des familles au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire et à l'accueil collectif de mineurs, produits de la vente de divers objets réalisés par les enfants de l'accueil collectif de mineurs, droits d'adhésion et compléments financiers de participation aux activités proposés par la Maison des Jeunes.
- ✓ N°DM2019-097 : maintien de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de droits de place.
- ✓ N°DM2019-098 : maintien de la régie de recettes auprès de l'Ecole de Musique relative aux droits d'inscription à l'Ecole de Musique, participations financières en lien avec les projets pédagogiques et locations d'instruments de musique.
- ✓ N°DM2019-099 : maintien de la régie de recettes auprès du service « Culture » relative aux locations de salles de Sémaphore, la vente d'affiches et de reproductions de tableaux, lithographies, photos, livres, pendant les manifestations culturelles ou expositions organisées par la Ville.
- ✓ N°DM2019-100 : cession en l'état d'un tractopelle à l'issue d'une procédure de publicité.
- ✓ N°DM2019-101 : convention avec la microentreprise FABUJEU, pour une animation maquillage dans le cadre de la fête de fin d'année du Multi-accueil « L'Ile aux Câlins ».
- ✓ N°DM2019-102 : vente d'une case au columbarium n°98 pour 30 ans.
- ✓ N°DM2019-103 : maintien de la régie d'avances auprès du service « Multi-accueil Petite Enfance » pour le paiement des dépenses de fonctionnement du service Petite Enfance.
- ✓ N°DM2019-104 : avenant au contrat avec les assurances AVIVA concernant les garanties du matériel informatique, pour la période du 13 mai au 31 août 2019.
- ✓ N°DM2019-105 : maintien de la régie d'avances auprès du service « Cébazat Evènements » relative aux dépenses de fonctionnement du service.
- ✓ N°DM2019-106 : vente d'une concession trentenaire n°127.
- ✓ N°DM2019-107 : contrat avec la SASU CALVACADE PRODUCTION pour l'intervention du groupe « Les Humeurs Cérébrales » pour le concert de clôture de la Fête de la Musique le 22 juin 2019.

Marchés Publics

N°DM2019-094 : Marché de fournitures et de services – Téléphonie fixe et internet

Afin de renouveler les marchés en cours à compter du 1^{er} juillet prochain, un avis d'appel public à la concurrence avait été publié le 26 mars 2019 sur le journal La Montagne, le site internet et le profil d'acheteur de la Ville, afin d'attribuer les 2 lots techniques du marché :

- Lot n°1 : Interconnexion de sites distants avec passerelle internet intégrée au réseau VPN et fourniture du trafic téléphonique en VoIP avec débit garanti (tranches ferme et conditionnelle),
- Lot n°2 : Fourniture de la téléphonie et de l'internet sans débit garanti et sans interconnexion.

À la date limite de réception des offres, fixée au mercredi 23 avril 2019 à 12h00, 4 entreprises avaient déposé des dossiers d'offres conformes : ORANGE Business Service, ADISTA, LINKT et SFR Business.

Après analyse des dossiers par le service Informatique-Téléphonie, au vu des critères suivants :

Valeur technique – 60%, dont :

- ✓ Conformité de l'offre à la demande et adaptation aux contraintes de l'existant ;
- ✓ Pertinence du planning d'intervention ;
- ✓ Qualité de service (notamment moyens techniques et humains mis à disposition du marché pour l'installation et la mise en service, niveau de maintenance et d'assistance technique, niveau de garantie de la solution et du matériel) ;

Conditions financières – 40%, coût global d'utilisation incluant notamment :

- ✓ Le(s) prix de la solution technique proposée, ainsi que l'ensemble des frais annexes associés (formation etc...) ;
- ✓ Le prix annuel de la maintenance du matériel proposé, ainsi que le taux ou la formule annuelle de révision.

Les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes, pour un montant total non communicable, étant basés sur des prix unitaires à mettre en œuvre dans le cadre des solutions techniques retenues :

- Lot n°1 : ADISTA,
- Lot n°2 : ORANGE Business Service

Et notifiés le 20 mai 2019.

Finances

N°DM2019-108 : Financement de l'Investissement - Emprunt de 1 200 000 €

A la suite du vote du budget primitif 2019 le 28 mars et afin de permettre le financement, par le recours à un emprunt d'un montant de 1,2 M€, des opérations d'aménagement mis en œuvre par la Ville dans les meilleures conditions économiques possibles, une consultation a été lancée le 17 avril 2019 à destination des organismes bancaires suivants : Banque Chalus, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, La Banque Postale et le Crédit Mutuel.

À la date limite de réception des offres, fixée au vendredi 31 mai 2019, 4 banques ont transmis une ou plusieurs propositions de financement : Banque Populaire, Caisse d'Épargne, La Banque Postale et le Crédit Mutuel.

Après analyse des dossiers par le service Finances et après une phase d'échange, le contrat de prêt a été signé le 17 juin 2019 avec La Banque Postale, aux conditions suivantes :

- Durée d'amortissement constant sur 15 ans, avec des échéances trimestrielles,
- Taux d'intérêt annuel de 0,80%, soit 75 062,23 €,
- Commission d'engagement de 0,10% du capital emprunté, soit 1 200 €.

RESSOURCES HUMAINES

❖ **Renforts 2019 : saisonniers -Accroissements Temporaires d'Activité**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer au sein des services Enfance-Jeunesse, Police Municipale, Culture et Petite Enfance des postes de contractuels.

❖ **Renforts 2019 : agents indisponibles**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture des postes de contractuels au sein des services Petite Enfance, Entretien et Ecoles, en remplacement d'agents indisponibles et a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer au sein des services Enfance-Jeunesse et Petite Enfance des postes de contractuels.

❖ **Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 27 juin 2019, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs.

❖ **Déclaration annuelle 2018 dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**

Le Conseil Municipal a pris acte que la Commune satisfait au taux d'emploi de 6 % en faveur des personnes handicapées et assimilées et qu'en conséquence, aucune contribution annuelle ne doit être versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique en 2019.

❖ **Ecole de Musique : création de postes non permanents**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé la création de 3 postes non permanents d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2nde classe à temps non complet, catégorie B, soit 2 postes à 50% (10h/semaine) et 1 poste à 60% (12h/semaine).

❖ **Contrat d'apprentissage au sein du service Petite Enfance**

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique sur les conditions d'accueil et de formation réuni le 27 juin 2019, À L'UNANIMITÉ, a donné son accord pour la mise en place d'un contrat d'apprentissage au service Petite Enfance à compter du 1^{er} septembre 2019.

AFFAIRES GÉNÉRALES

❖ **Convention relative à l'organisation de la randonnée intercommunale « LA VAL BEDAT » 2019**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable sur les modalités financières et organisationnelles de la manifestation intercommunale qui aura lieu une fois par an, à compter du 6 octobre 2019.

ENFANCE JEUNESSE

❖ **Charte des « Promeneurs du Net » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable à la démarche « Promeneurs du net » dans le cadre de la Maison des Jeunes « l'Agartha » et à la signature de la Charte liée.

❖ **Adhésion à l'Association de l'agglomération Riomaise pour la Jeunesse – Ludothèque « La Vache Carrée »**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable à l'adhésion à l'Association de l'agglomération Riomaise pour la Jeunesse pour une année.

URBANISME

❖ **OPHIS du Puy-de-Dôme : plan de mise en vente du patrimoine sur le territoire communal pour la période 2019-2025**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis défavorable sur le plan de mise en vente du patrimoine de l'OPHIS sur le territoire communal.

FINANCES

❖ **Budget 2019 : décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, avec 24 voix pour et 5 abstentions (M. GUITTARD Pascal, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHERIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre et Mme PLANCHE Frédérique) a approuvé la décision modificative n°1 du budget communal 2019.

❖ **Tarifs municipaux : modification des tarifs du Domaine de la Prade**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la modification du dispositif tarifaire concernant le Domaine de la Prade qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2019 et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec chaque utilisateur une convention de location.

❖ **Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire pour le Comité d'Animation des Vergers d'Aubeterre**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire à hauteur de 240 € au profit du Comité d'Animation des Vergers d'Aubeterre.

CULTURE

❖ **Convention avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour le financement de l'Ecole de Musique**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable au projet de convention avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et a approuvé le versement par le Département d'une subvention d'un montant de 15 650 € pour l'année scolaire 2018-2019.

INTERCOMMUNALITÉ

❖ **Accord local fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil métropolitain dans le cadre du prochain renouvellement général des conseillers métropolitains en mars 2020**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a accepté, dans le cadre du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2020, de conclure un accord local permettant de créer et de répartir un nombre de sièges supplémentaires égal à 10% du nombre total des sièges issu de l'application des dispositions de droit commun (article L.5211-6-1 VI du CGCT) au Conseil de Clermont Auvergne Métropole.

❖ **SISPA Vivre Ensemble : modification des statuts**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la modification des statuts du SISPA Vivre Ensemble.

❖ **SIEG du Puy-de-Dôme : rapport d'activité – compte administratif 2016**

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2016 du SIEG du Puy-de-Dôme.

❖ **SEMERAP : compte rendu technique du service public d'assainissement 2018**

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du compte rendu technique du service public d'assainissement 2018 de la SEMERAP.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.